

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : ATYPIO GESTION

Forme juridique :SAS

Numéro unique d'identification - (Siren) :841 933 484

Représentée par :

Nom : ..FAGUER....Prénom : ...Etienne.

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le ...31 décembre 2023

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

Etienne FAGUER

✓ Certified by  yousign



ATYPIO GESTION

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

RLA

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **ATYPIO GESTION** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	3 492 214	euros
Chiffre d'affaires :	3 756 538	euros
Résultat net comptable :	701 612	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHARBONNIERES LES BAINS
Le 30/05/2024

Signature

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	29 407	20 679	8 728	13 349
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	82 472	9 937	72 535	20 881
	Autres immobilisations corporelles	224 815	39 263	185 552	27 082
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 550		5 550	5 550
TOTAL (II)		342 244	69 879	272 365	66 862
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	776 501		776 501	379 726
	Autres créances	2 219 011		2 219 011	72 223
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	137 799		137 799	412 779
	Charges constatées d'avance	86 539		86 539	36 387
	TOTAL (III)	3 219 849		3 219 849	901 115
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 562 093	69 879	3 492 214	967 977

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	340 114	8 156
	Résultat de l'exercice	701 612	331 958
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 045 027	343 414
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		5 529
	Provisions pour charges		
Total des provisions			5 529
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 685 320	140 110
	Emprunts et dettes financières divers (3)	145 716	15 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 384	149 956
	Dettes fiscales et sociales	372 767	313 967
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		2 447 187	619 033
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		3 492 214	967 977
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		701 612,40	331 957,94
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 090 715	523 033
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	272 365	7,80	66 862	6,91	205 503	307,35
Concessions brevets et droits similaires	8 728	0,25	13 349	1,38	(4 622)	-34,62
LICENCES,BREVETS,CONCESSIONS	29 407	0,84	29 407	3,04		
AMORT.LICENCES	(20 679)	-0,59	(16 057)	-1,66	(4 622)	-28,78
Installations techniques, matériel et outillage	72 535	2,08	20 881	2,16	51 653	247,37
INSTALLATIONS TECHNIQUES	3 404	0,10			3 404	
MOBILIER PROFESSIONEL	79 068	2,26	23 832	2,46	55 236	231,77
AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES	(329)	-0,01			(329)	
AMORT.MOBILIER PROFESSIONEL	(9 608)	-0,28	(2 950)	-0,30	(6 657)	-225,6
Autres immobilisations corporelles	185 552	5,31	27 082	2,80	158 471	585,16
AGENCEMENTS	144 484	4,14			144 484	
MATÉRIEL INFORMATIQUE	80 331	2,30	44 914	4,64	35 417	78,86
AMORT.AGENCEMENTS	(2 310)	-0,07			(2 310)	
AMORT.MATERIEL INFORMATIQUE	(36 953)	-1,06	(17 832)	-1,84	(19 120)	-107,2
Autres immobilisations financières	5 550	0,16	5 550	0,57		
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	5 550	0,16	5 550	0,57		
TOTAL III - Actif Circulant NET	3 219 849	92,20	901 115	93,09	2 318 734	257,32
Créances clients et comptes rattachés	776 501	22,24	379 726	39,23	396 774	104,49
Collectif clients débiteurs	755 663	21,64	358 889	37,08	396 774	110,56
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	20 837	0,60	20 837	2,15		
Autres créances	2 219 011	63,54	72 223	7,46	2 146 789	N/S
Collectif fournisseurs débiteurs	3 500	0,10	7 993	0,83	(4 493)	-56,22
FRS - AVOIRS A RECEVOIR	174				174	
TICKETS RESTAURANT			880	0,09	(880)	-100,0
T.V.A. S/ IMMOBILISATIONS	12 549	0,36	1 557	0,16	10 992	705,97
T.V.A DEDUCTIBLE	11 358	0,33	10 035	1,04	1 323	13,19
TVA / FNP	27 684	0,79	15 346	1,59	12 338	80,40
C/C ATYPIO HOLDING	2 145 586	61,44	30 215	3,12	2 115 371	N/S
INTERETS COURUS SUR C/C			668	0,07	(668)	-100,0
INTERETS C/C ATYPIO HOLDING	18 160	0,52			18 160	
DEBITEURS DIVERS			5 529	0,57	(5 529)	-100,0
Disponibilités	137 799	3,95	412 779	42,64	(274 980)	-66,62
BANQUE - SOCIETE GENERALE	123 083	3,52	370 087	38,23	(247 004)	-66,74
BANQUE - CAISSE EPARGNE	14 716	0,42	42 691	4,41	(27 975)	-65,53
Charges constatées d'avance	86 539	2,48	36 387	3,76	50 151	137,83
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	86 539	2,48	36 387	3,76	50 151	137,83
TOTAL DU BILAN ACTIF	3 492 214	100,00	967 977	100,00	2 524 237	260,77

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	1 045 027	29,92	343 414	35,48	701 612	204,30
Capital Social ou individuel	3 000	0,09	3 000	0,31		
CAP. SOUS. APPELÉ VERSÉ	3 000	0,09	3 000	0,31		
Réserve légale	300	0,01	300	0,03		
RESERVE LEGALE	300	0,01	300	0,03		
Report à nouveau	340 114	9,74	8 156	0,84	331 958	N/S
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	(340 114)	-9,74	(8 156)	-0,84	(331 958)	N/S
Résultat de l'exercice	701 612	20,09	331 958	34,29	369 654	111,36
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions			5 529	0,57	(5 529)	-100,0
Provisions pour risques			5 529	0,57	(5 529)	-100,0
PROVISIONS POUR RISQUES			5 529	0,57	(5 529)	-100,0
TOTAL IV - Total des dettes	2 447 187	70,08	619 033	63,95	1 828 154	295,32
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 685 320	48,26	140 110	14,47	1 545 210	N/S
PRET PGE CAISSE EPARGNE	100 513	2,88	140 110	14,47	(39 597)	-28,26
EMPRUNT CAISSE EPARGNE 100k€	84 523	2,42			84 523	
EMPRUNT CREDIT DU NORD	1 500 000	42,95			1 500 000	
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	284	0,01			284	
	145 716	4,17	15 000	1,55	130 716	871,44
C-C FOOD TIME			15 000	1,55	(15 000)	-100,0
C/C ATYPIO INTEGRATION FISCALE	145 716	4,17			145 716	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 384	6,97	149 956	15,49	93 427	62,30
Collectif fournisseurs créditeurs	78 869	2,26	48 683	5,03	30 185	62,00
FRS FACTURES NON PARVENUES	164 515	4,71	101 273	10,46	63 242	62,45
Dettes fiscales et sociales	372 767	10,67	313 967	32,44	58 801	18,73
PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES	316	0,01	316	0,03		
PROVISION CONGÉS PAYÉS	84 463	2,42	50 213	5,19	34 250	68,21
URSSAF	45 743	1,31	25 052	2,59	20 691	82,59
RETRAITE AGIRC-ARRCO	44 505	1,27	25 670	2,65	18 835	73,37
MUTUELLE GPS	5 229	0,15	7 771	0,80	(2 542)	-32,71
PRÉVOYANCE URPPIMMEC	5 034	0,14	5 023	0,52	11	0,22
CH.SOCIALES S/CONGES PAYES	32 941	0,94	19 617	2,03	13 323	67,92
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	9 869	0,28	4 212	0,44	5 657	134,29
ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			91 214	9,42	(91 214)	-100,0
T.V.A. À DÉCAISSER	7 858	0,23	13 626	1,41	(5 768)	-42,33
TVA COLLECTÉE			59 815	6,18	(59 815)	-100,0
TVA COLLECTÉE 20 %	126 349	3,62			126 349	
TVA / FACTURES A ETABLIR	3 473	0,10	3 473	0,36		
TVA S/AVOIRS A RECEVOIR	29				29	
TAXE D'APPRENTISSAGE	895	0,03	649	0,07	246	38,00
FORMATION CONTINUE	1 590	0,05	1 745	0,18	(155)	-8,88
ETAT CHARGES A PAYER	4 474	0,13	5 570	0,58	(1 096)	-19,68
TOTAL DU BILAN PASSIF	3 492 214	100,00	967 977	100,00	2 524 237	260,77

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 24 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à 14 H 30', l'Actionnaire Unique de la société ATYPIO GESTION, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Etienne FAGUER.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'actionnaire unique présent :

- **ATYPIO** propriétaire de **3.000 actions**

Représentant le capital social... **3.000 actions**

Le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes est absent excusé.

Monsieur Etienne FAGUER préside la séance en sa qualité Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que l'Actionnaire Unique possède 3.000 actions, sur les 3.000 actions émises par la Société et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Président
- la feuille de présence
- double des lettres adressées à l'Actionnaire Unique
- double de la lettre adressée au Commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023
- Les rapports du Commissaire aux comptes

Le Président constate que l'Actionnaire Unique détenant l'intégralité des actions composant le capital social est présent. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié du capital social, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour fixé comme suit :

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux ainsi qu'au Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Etat des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes venu à échéance
- Pouvoirs à donner

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social.

Il est ensuite présenté le rapport du Président qui commente largement les comptes et l'activité générale de la société ainsi que les résultats obtenus.

Le Président demande alors à l'Actionnaire Unique s'il a des observations à présenter ou des renseignements à obtenir et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 701.612,40 euros.

L'Actionnaire Unique donne au Président, aux Directeurs Généraux et au Commissaire aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 701.612,40 euros au report à nouveau. La réserve légale est totalement affectée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique approuve les conventions signées ou mises en œuvre par la société et notamment : les conventions de compte courant et les conventions de prestations dites normales signées avec les différentes sociétés du groupe.

Les personnes concernées par ces conventions sont François-Xavier BERTIN, Etienne FAGUER et Jérôme SCHIBLER.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Actionnaire Unique constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visée à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire ERNST & YOUNG & AUTRES qui est arrivé à expiration le 31 décembre 2023. Il est renouvelé pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qui en seraient la suite ou la conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Actionnaire Unique et le Président.

Pour l'Actionnaire Unique et Présidente

ATYPIO

Représentée par Etienne FAGUER

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 701.612,40 euros au report à nouveau. La réserve légale est totalement affectée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
ATYPIO
Représentée par Etienne FAGUER

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société ATYPIO GESTION a été constituée par la société ATYPIO, société Présidente et pour Directeurs Généraux les sociétés GAIA, SARRE INVEST et PARFIRES.

La société ATYPIO GESTION est la société prestataire auprès des sociétés hôtelières avec notamment le Cluster commercial et les services administratifs.

Nous vous rappelons qu'en 2020, un prêt garanti par l'Etat (PGE) a été octroyé à la Société pour un montant total de 165.000 euros. Le prêt s'inscrit dans le cadre des dispositifs mis en place par l'Etat en vue de soutenir les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

Ce prêt octroyé par l'Etat a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France. Le solde à rembourser est de 100.513,41 euros au 31 décembre 2023.

En fin 2023, la société ATYPIO GESTION s'est vue accordée par la Caisse d'Epargne Ile de France, un prêt de fonctionnement de son fonds de roulement de 1.500.000 euros remboursable sur 60 mois.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Cette société a un chiffre d'affaires de 3.756.538 euros à comparer à celui de l'exercice précédent de 2.599.963 euros. Les charges d'exploitation s'élèvent à 2.847.439 euros pour cet exercice. Le résultat d'exploitation ressort à 929.903,22 euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 941.548 € et le résultat net est un bénéfice qui s'établit à 701.612,40 euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la société s'élève à 3.492.214 euros et les capitaux propres à 1.045.027 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Actionnaire Unique d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 701.612,40 euros au report à nouveau. Il faut noter que la réserve légale est entièrement affectée.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Nous avons donné à votre Commissaire aux comptes les indications utiles pour lui permettre de présenter le rapport spécial que l'article L 227-10 du Code de Commerce lui prescrit d'établir.

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion et à votre Commissaire aux comptes décharge de son mandat pour l'exercice considéré.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire ERNST & YOUNG & AUTRES qui est arrivé à expiration le 31 décembre 2023. Il est renouvelé pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

DELAIS DE REGLEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions de l'article L441-6-1 al. 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance. L'échéance des dettes se présente au 31 décembre 2023 ainsi qu'indiqué dans le tableau joint au rapport.

ATYPIO		FOURNISSEURS						CLIENTS							
GESTION		Articles D.441 I, 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I, 2° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.							
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement															
Nombre de factures concernées			3		30	33					6	5	14	25	
Montant total des factures concernées, (TTC)			17 028		28 480	45 508					64 994	45522	125 329	235 845	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice, (TTC)	0,00%	0,00%	1,09%	0,00%	1,83%	2,92%									
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice, (TTC)									0,00		0,00	1,44	1,01	2,78	5,23
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées.															
Nombre des factures		33						25							
Montant total des factures concernées, (TTC)		45 508						235 845							

C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.443-1 du code de commerce)		
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement.	Délais légaux: 60 jours	Délais contractuels: 30

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Commissaire aux Comptes a été avisé qu'il n'existait pas de conventions réglementées au sein de la société, à l'exception des conventions de compte courant et des conventions de prestations dites normales signées avec les différentes sociétés du groupe.

La convention de prestations de services avec ATYPIO s'est élevée à 755.413,56 euros pour l'année 2023.

Le compte courant ATYPIO HOLDING est de 2.145.586,12 euros.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'y a pas eu de modification dans la détention du capital social de la société depuis sa constitution.

DEPENSES SOMPTUAIRES et CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Actionnaire Unique sera convoqué en Assemblée Générale Ordinaire pour le lundi 24 juin 2024 à 14 H 30' au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux ainsi qu'au Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Etat des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Pouvoirs à donner

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Président,
ATYPIO
Représentée par Etienne FAGUER**

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 701.612,40 euros au report à nouveau. La réserve légale est totalement affectée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
ATYPIO
Représentée par Etienne FAGUER



ATYPIO GESTION

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

RLA

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 492 214 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **3 795 502 euros** et un total charges de **3 093 890 euros**, dégageant ainsi un résultat de **701 612 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Intégration Fiscale

La société ATYPIO GESTION est intégrée au groupe fiscal dont la société mère est la SAS ATYPIO depuis le 1^{er} janvier 2023.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	29 407					29 407
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 407					29 407
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sold'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal. technique, matériel outillage industriels	23 832		58 640			82 472
	Instal., agencement, aménagement divers			144 484			144 484
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	44 914		35 417			80 331
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
FINANCIERES	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 746		238 541			307 287
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 550					5 550
FINANCIERES	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 550					5 550
	TOTAL	103 702		238 541			342 244

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	16 057	4 622		20 679
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 057	4 622		20 679
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sold'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 950	6 987		9 937
	Autres Instal, agencement, aménagement divers		2 310		2 310
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	17 832	19 120		36 953
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 783	28 417		49 200
TOTAL		36 840	33 039		69 879

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sold'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 550		5 550
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	776 501	776 501	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnelet comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 591	51 591	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	2 163 746	2 163 746	
	Débiteurs divers	3 674	3 674	
	Charges constatées d'avances	86 539	86 539	
TOTAL DES CREANCES		3 087 600	3 082 050	5 550
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 685 320	328 848	1 356 472	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	243 384	243 384		
	Personnelet comptes rattachés	84 779	84 779		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 452	133 452		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	137 709	137 709		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 828	16 828		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	145 716	145 716		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		2 447 187	1 090 715	1 356 472	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 600 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		55 074			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		286 676
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	284	284
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FRS FACTURES NON PARVENUES	164 515	164 515
Dettes fiscales et sociales PROVISION CONGÉS PAYÉS CH.SOCIALES S/CONGES PAYES ETAT CHARGES A PAYER	84 463 32 941 4 474	121 878

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			86 539
CHARGES DIVERSES	01/01/2024 31/12/2024	8 163	
LOYERS	01/01/2024 31/03/2024	45 000	
MAINTENANCE INFORMATIQUE	01/01/2024 18/11/2024	27 816	
PARTICIPATION SALON	01/01/2024 31/12/2024	5 560	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			86 539

Capital social

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 000,00	1,0000	3 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 000,00	1,0000	3 000,00

L'intégralité des titres sont détenus par la société ATYPIO HOLDING

Engagements financiers

31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties CAUTION DE LA PART ATYPIO - EMPRUNT CAISSE EPARGNE		1 500 000
		1 500 000
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		1 500 000
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		